

[Texte]

It is proposed that four additional outside directors will be named to the board. Management believes this will provide an effective and useful balance of background and experience. Cross-fertilization in almost any endeavour produces a stronger product, and I share this view.

Regarding qualifications for outside directors, I think it would be improper and foolish for me to attempt to usurp the responsibility of the Minister and the Cabinet other than to say that, in my view, integrity, competence and experience are important criteria.

The final amendment being considered is the increased power of the board to make by-laws concerning conflicts of interest. In this regard we have prepared some draft regulations which we are tabling for your review and discussion. These conflict-of-interest guidelines are very brief. We hope they are clear. Finally, we hope they will avoid driving away good candidates who might otherwise be prepared to serve on the board of CDIC.

I make one other comment that really may not bear directly on Bill C-86, Mr. Chairman. It relates to the pay-out process. I am particularly pleased with the management of this pay-out process and how it has been handled by Mr. de Léry, Mr. Sabourin and other staff members at CDIC. While I do not wish to inundate you with masses of data, it might be worth noting the following: to date, CDIC has paid out \$1.24 billion in respect of insured deposits represented by nearly 88,000 cheques. Complaints have been very few indeed.

I might just say that 88,000 cheques is one very, very large pile of paper. To process that amount of data quickly, without complaint, I think is a monumental achievement.

Turning to the pay-outs under Bill C-79, the Financial Institutions Depositors Compensation Act, \$685 million has been paid out so far, as represented by 3,673 cheques. Members may be interested that in this latter pay-out, CDIC is acting as the agent of the Government of Canada and is doing so on a break-even basis. Pay-outs are difficult under Bill C-79. In the process, we must consider such things as set-offs, guarantees, participation agreements and pledges. They must all be taken into account before a cheque is written because, once money leaves, it is very difficult to get it back.

We are very careful that only net amounts which meet the criteria of the act are being paid. Undoubtedly there will be some complaints, but I am confident that these will be relatively few, for I have much confidence in the integrity of the pay-out process and the people who are managing it.

[Traduction]

Finances, de l'Inspecteur général des banques, du Surintendant des assurances et du président.

Le projet de modification propose l'adjonction de quatre autres administrateurs au conseil. La direction de la Société estime que ces quatre autres personnes apporteront à la société leur expérience et des états de service différents, ce qui est une bonne chose. Dans n'importe quelle entreprise, la pluridisciplinarité apporte une plus grande force et je partage cette opinion.

Quant aux compétences de ces quatre autres personnes, je crois que je ferais preuve d'imprudence si j'essayais d'usurper les responsabilités de la ministre et du Conseil des ministres; je me contenterai de dire qu'à mon avis, l'intégrité, la compétence et l'expérience sont des critères importants.

Enfin, le projet de loi envisage d'accroître les pouvoirs de réglementation de la société en matière de conflit d'intérêts. À cet égard, nous avons préparé une première ébauche de règlement que nous soumettons à votre examen. Ces directives relatives aux conflits d'intérêts sont très brèves. Nous espérons qu'elles sont claires. Enfin, nous espérons qu'elles ne feront pas fuir de bons candidats qui autrement seraient disposés à faire partie du conseil d'administration de la SADC.

Permettez-moi de faire une dernière observation qui ne porte peut-être pas directement sur le projet de loi C-86, monsieur le président, mais plutôt sur les procédures de remboursement. Je suis tout particulièrement satisfait de ces procédures et de la façon dont M. de Léry, M. Sabourin et les autres membres du personnel de la SADC les ont administrées. Je ne veux pas vous faire crouler sous le poids de statistiques, mais il serait peut-être utile de noter les chiffres suivants: jusqu'à présent, la SADC a versé 1,24 milliard de dollars aux déposants assurés, ce qui représente près de 88 000 chèques. Les plaintes ont été de fait très peu nombreuses.

Je dois dire que 88 000 chèques représentent une énorme masse de papier. Et c'est un véritable exploit que de les avoir instruits aussi rapidement sans recevoir de plaintes.

Pour ce qui est des versements effectués au titre du bill C-79, Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières, 3 673 chèques représentant la somme de 685 millions de dollars ont été distribués jusqu'à présent. Les députés apprendront avec intérêt que, en l'espèce, la SADC a effectué ces versements à titre de mandataire du gouvernement du Canada et le fait au point de rentabilité. Il n'est pas facile de décider des remboursements au titre du bill C-79. Il faut tenir compte des contre-réclamations, des garanties, des accords de participation et autres engagements. Il faut tenir compte de tous ces éléments avant d'adresser un chèque à quiconque car il est très difficile de récupérer de l'argent une fois qu'il a été envoyé.

Nous veillons de très près à ce que seuls les montants nets correspondant aux critères fixés par la loi soient remboursés. Il y aura sûrement des plaintes, mais il est à espérer qu'elles seront relativement peu nombreuses. J'ai pleinement confiance en l'intégrité du processus d'indemnisation et de ses administrateurs.